

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 5 SEPTEMBRE 2013**

Délibération
n° 2013.09.129.B

**Création d'un pôle
d'arts plastiques -
Lot n°11 "peinture" :
avenant n°1**

LE CINQ SEPTEMBRE DEUX MILLE TREIZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **29 août 2013**

Secrétaire de séance : André BONICHON

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND, Jacques PERSYN

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Bernard CONTAMINE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 05 SEPTEMBRE 2013

**DELIBERATION
N° 2013.09.129.B**

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS / EQUIPEMENTS
CULTURELS

Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

CREATION D'UN POLE D'ARTS PLASTIQUES - LOT N°11 "PEINTURE" : AVENANT N°1

Par délibération n°95 B du 5 juillet 2011, le bureau communautaire a attribué le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une école d'arts plastiques au groupement GREENWICH 0013 (mandataire) /SCP FAUVEL – FOUCHE/ CABINET MORELET/ SECBA/TDL/ ADDENDA.

Dans le cadre de la consultation pour les marchés de travaux, la commission pour les marchés adaptés du 4 juillet 2012, mise en place dans le cadre du groupement de commandes entre la ville d'Angoulême et le GrandAngoulême, a donné un avis favorable à l'attribution du lot n°11 « peinture » à la société NICOLEAU – 17 rue de la Ferme - 16400 PUYMOYEN, pour un montant de 22 694,62 € HT.

Aujourd'hui, pour améliorer la tenue du plan de travail et faciliter son entretien, il est nécessaire de réaliser une peinture par application de vernis marin sur la paillasse du mobilier de l'atelier. Cette prestation supplémentaire s'élève à 1 386,00 € HT.

Le montant de l'avenant n°1 en plus value est de 1 386,00 € HT.

Le montant du marché passe de 22 694,62 € HT à 24 080,62 € HT, soit une augmentation de 6,11% par rapport au montant initial du marché.

L'avenant ayant une incidence financière supérieure à 5 %, il sera soumis à l'avis de la commission pour les marchés adaptés.

Vu l'avis favorable de la commission pour les marchés adaptés du 5 septembre 2013,

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants du 17 septembre 2013,

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n°1 au lot n°11 « peinture » attribué à la société SAINT NICOLEAU – 17 rue de la Ferme - 16400 PUYMOYEN, pour des travaux en plus-value d'un montant de 1 386,00 € HT.

.../...

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – chapitre 2313 – fonction 312 – opération 200703 – AP6.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 18 septembre 2013	<u>Affiché le :</u> 18 septembre 2013